

Profil de la baignade de : Lac du Moulineau

Date d'élaboration : 8 Mars 2010

Description de la zone de Baignade

Nom de la baignade : Lac du Moulineau

Commune : Damazan

Département : Lot-et-Garonne

Région : Aquitaine

Personne responsable de l'eau de baignade : M. le Maire de Damazan

Nature : Sable sur socle de béton sur toute la zone de baignade surveillée délimitée par un ponton

Longueur : 100 m

Largeur : 20 m

Superficie : 2000 m²

Profondeur moyenne : 1 m

Date de la saison balnéaire : Selon arrêté municipal – début juillet à fin août de chaque année

Heures de surveillance : de 14h à 18h

Localisation point ARS (Lambert 93) :

x = 482643 m - y = 6357378 m

Fréquentation maximale : 30 personnes simultanément dans la zone de baignade surveillée

Equipements : Aucun, à la date de la visite du site (26 octobre 2010)

Accessibilité aux animaux : Animaux domestiques interdits en saison sur la zone de baignade et la plage, présence de canards

Autres activités : Pêche à la ligne en dehors de la zone de baignade en saison

Zone riveraine : Camping, bungalows - Aménagement prévus par la collectivité (poste de surveillance, sanitaire, accès secours, piste cyclable, parking, complexe touristique...)

Occupation du sol : Prairie, bois – Bois, vignes et maraichage pour la zone d'étude

Population permanente : 1352 habitants

Population estivale : 200 personnes environ



Historique de la qualité des eaux de baignade

Evolution du Classement

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
CE/79-160	A	A	A	A	B	B	A	A
2006/7/CE				Excellent	Excellent	Excellent	Excellent	Excellent

Baignade fermée par arrêté municipal depuis le 23 mai 2003

Potentiel de prolifération de cyanobactéries

Pas de dénombrement avant la date de fermeture de la baignade - Absence de suivi de qualité des eaux bassin versant au regard des paramètres caractéristiques de ce risque (azote, phosphore...) – Bilan prévu dans les mesures de gestion.

Liste des épisodes de pollution au cours des dernières années

Sans objet : Baignade fermée par arrêté municipal depuis le 23 mai 2003

Inventaire des sources de pollution



Inventaire des sources de pollution et mesures de gestion

Principales sources de pollution	Impact	Distance / Baignade	Indicateurs de suivi et seuils	Procédures	Mesures de gestion préventive
Assainissement collectif : Débordement du poste de relevage	Significatif	120 m	Déclenchement alerte de dysfonctionnement du poste	Astreinte, MNS ¹ et collectivité (POSS ²)	Télésurveillance du poste de relevage
Assainissement pluvial : Fossés A62	Significatif	460 m	Alertes Météo France : Niveau orange	MNS, collectivité (POSS)	Aménagement de bassin de traitement des eaux
Accident naturel : Prolifération de micro-algues	Faible	Sans objet	Présence d'écume, de mousse, d'algues - analyses	MNS, collectivité et ARS ³ (POSS)	Mesure des nutriments dans l'Avison
Accident naturel : Turbidité excessive de l'eau	Faible	Sans objet	Mesure de la transparence : < 1 m au disque Secchi	MNS et collectivité (POSS)	Mise en place d'un disque Secchi
Assainissement non-collectif : Installations non conformes	Faible	170 et 650 m	Suivi des résultats du contrôle sanitaire		Mise en conformité des installations

Plan d'actions

Action	Responsable de l'action	Date prévue
Mise en place télésurveillance du poste de relevage assainissement collectif	Mairie de Damazan	Mai 2011
Suivi des travaux d'aménagement des bassins de traitement des eaux pluviales issues de l'A62	Mairie de Damazan	Selon calendrier ASF
Etablissement de la procédure du POSS intégrant les organigrammes de risques	Office du tourisme	Mai 2011
Mise en conformité ou raccordement des systèmes d'assainissement non-collectifs non conformes	Mairie de Damazan	Mars 2011 (demande)

Gestion des pollutions à court terme

Absence de risque de pollution à court terme, tel que défini par l'article D.1332-15 du code de la santé publique.

¹ MNS : Maître nageur sauveteur.

² Plan d'organisation de la sécurité et de la surveillance,

³ Agence Régionale de Santé – Délégation territoriale du Lot-et-Garonne.